



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juillet 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

L'État d'Érythrée et la République fédérale démocratique d'Éthiopie ont signé le 9 juillet 2018 la Déclaration conjointe de paix et d'amitié, par laquelle ils ont mis un terme effectif à l'impasse politique dans laquelle ils se trouvaient depuis 20 ans. Le comité ministériel mis sur pied par les dirigeants des deux pays dirigera l'exécution du plan en cinq points, notamment la décision prise par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et l'engagement conclu d'œuvrer ensemble en faveur de la paix, du développement et de la coopération. Il s'agit là d'un fait très prometteur, qui pourrait ouvrir un nouveau chapitre de paix et de sécurité dans la région et au-delà – ce que le Conseil de sécurité a réaffirmé dans sa dernière déclaration sur la question.

Lors de ma récente visite à Addis-Abeba, j'ai eu l'occasion d'entendre les observations du Premier Ministre éthiopien, Abiy Ahmed, au sujet de ces faits nouveaux et reçu une lettre dans laquelle on me priait d'user de mes bons offices pour faciliter l'adoption d'une résolution sur la levée complète, avec effet immédiat, des sanctions imposées à l'Érythrée par la résolution 1907 (2009) du Conseil de sécurité. J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre envoyée par le Premier Ministre (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité pour qu'ils l'examinent.

(Signé) António Guterres



Annexe

Demande relative à la levée des sanctions imposées à l'Érythrée par l'Organisation des Nations Unies

C'est avec grand plaisir que je vous informe que l'Éthiopie et l'Érythrée viennent de signer une déclaration conjointe de paix et d'amitié. Après être restés dans une impasse militaire pendant 20 ans, nous sommes convenus de normaliser les relations entre les deux pays à l'occasion d'une rencontre au sommet en faveur de la paix, à Asmara. Sans l'ombre d'un doute, cette étape historique sera assortie d'effets sans précédent qui auront une portée considérable pour ce qui est d'asseoir la stabilité de la Corne de l'Afrique et au-delà.

Par la Déclaration conjointe, nous sommes convenus de mettre fin à un état de guerre qui a perduré une vingtaine d'années et d'ouvrir la voie à une nouvelle ère de paix et d'amitié entre les deux pays. Nous avons, en outre, décidé d'instaurer une coopération privilégiée dans les domaines politique, économique, social et culturel et en matière de sécurité, qui servira et fera avancer les intérêts de nos peuples. Nous nous sommes également engagés à œuvrer ensemble en faveur de la paix, du développement et de la coopération à l'échelle régionale. En effet, la Déclaration conjointe représente un jalon historique qui contribuera à intensifier les efforts déployés pour instaurer une paix durable entre les peuples des deux pays.

Eu égard à cette étape historique et à l'engagement pris par le Gouvernement érythréen d'œuvrer en faveur du maintien de la paix et de la coopération au niveau régional, nous vous prions d'user de vos bons offices pour faciliter l'adoption d'une résolution sur la levée complète, avec effet immédiat, des sanctions imposées à l'Érythrée par la résolution [1907 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité.

Nous sommes pleinement convaincus qu'une telle mesure permettrait de promouvoir la consolidation de la paix dans la région en général et dans nos deux pays en particulier. Le Gouvernement éthiopien se félicite de l'appui et de l'attention accordés par le Conseil de sécurité de l'ONU à cet égard.

Le Premier Ministre de la République fédérale
démocratique d'Éthiopie
(*Signé*) Abiy **Ahmed**